

## Jamais dans son histoire le mont Royal n'aura été aussi bien protégé

**Montréal, le 24 avril 2009** – Madame Helen Fotopulos, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal responsable du Mont-Royal, des grands parcs, des muséums nature et de la condition féminine, accompagnée par M. Claude Corbo, président de la Table de concertation du Mont-Royal, annonce l'adoption par le comité exécutif et celle prochaine par le conseil d'agglomération du *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal*. La version initiale de ce plan a fait l'objet d'une consultation publique reflétée par une participation digne de l'intérêt des Montréalais pour le mont Royal. C'est pour mieux répondre aux attentes exprimées par la population lors de cette consultation ainsi qu'aux recommandations de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM), que le Plan a été révisé.

« L'OCPM appuyait globalement les approches proposées par la Ville dans la version initiale du Plan et soulignait le caractère novateur de certaines des mesures présentées. Je suis pour ma part entièrement satisfaite de la portée du Plan puisqu'il a été développé avec la ferme intention de protéger et de mettre en valeur l'une des plus grandes richesses naturelles collectives de notre métropole qu'est le mont Royal. Je tiens à remercier chaleureusement tous nos partenaires qui ont collaboré à son élaboration au cours des cinq dernières années et sans qui nous n'aurions pu arriver à ce résultat historique », d'affirmer madame Fotopulos.

Des précisions ont été apportées au Plan en ce qui a trait à la vision et à la portée de la protection du mont Royal, à sa mise en valeur, à l'accessibilité, l'accueil et les services au parc du Mont-Royal, au cadre de gestion et à sa mise en œuvre, puis au projet de règlement modifiant le *Document complémentaire du Plan d'urbanisme*. La confirmation de la pérennité de la Table de concertation du Mont-Royal est l'un des aspects importants du Plan. La Table est un précieux partenaire de la Ville qui a grandement contribué à l'élaboration du Plan et qui en assurera le suivi.

« J'éprouve beaucoup de satisfaction à mesurer la richesse et la pertinence du *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal*. Il m'apparaît d'autant plus remarquable qu'il émane d'un consensus fort, construit avec patience entre citoyens et groupes associatifs, institutions et résidants installés sur les flancs de la montagne et, aussi, avec nos autorités municipales et gouvernementales », d'indiquer M. Claude Corbo.

« Avec l'adoption de ce plan et le développement de nombreux projets de mise en valeur de la montagne tels que celui de créer un parc sur le troisième sommet, de développer le réseau cyclable, d'y aménager un chemin de ceinture et de fermer la chaussée sud du chemin Remembrance, notre mont Royal sera plus beau, plus accessible et plus protégé que jamais », de conclure madame Fotopulos.

L'adoption du *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal* et des modifications au *Document complémentaire au Plan d'urbanisme* permet de conclure le mandat donné par le comité exécutif, de mettre à jour le *Plan de mise en valeur du mont Royal de 1992*, de compléter la planification détaillée du mont Royal et de mettre en place des mesures de protection et de mise en valeur en parfait accord avec le statut d'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal.

Source : Bernard Larin  
Cabinet du maire et du comité exécutif  
514 872-9998

Renseignements : Renée Pageau  
Relations avec les médias  
514 868-4580